

Département du NORD
Arrondissement de LILLE
Commune de WARNETON



N°2025-03

DÉLIBÉRATION
du CONSEIL MUNICIPAL

Concernant l'affectation des résultats 2024 en 2025

L'an deux mille vingt – cinq, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en son lieu habituel de réunion, sous la présidence de Monsieur Yvon **PETRONIN**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2025

PRESENTS : MMES & MM. Yvon **PÉTRONIN** Maire, Bernard **PAREZ** et Claudie **DELEDALLE** Adjoints, Christèle **VANDAMME**, Nathalie **LAMEYSE**, Nicolas **DEAN**, Francis **GHESTEM**, Mme Jacqueline **CATELET** et Jean-Michel **DELANNOY**, lesquels permettent d'atteindre le quota des membres en exercice.

Absences EXCUSÉES : M. Stéphane **DELATTRE**, M. Nicolas **DEAN**

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Résultat de l'exercice 2024: + 92 498.83€	Résultat de l'exercice 2024 : + 30 446.31€
Résultat antérieur : - 79 226.32€	Résultat antérieur : + 76 914.16€
Résultat cumulé à la Clôture de l'ex 2023 +13 272.51€	+107 360.47€

Résultat global à la clôture de l'exercice 2023 : + 120 632.98€

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Besoin de financement brut : + 13 272.51€

Restes à réaliser : recettes : 0
dépenses : 0

Besoin de financement réel : + 13 272.51 €

Affectation des résultats :

Résultat à reprendre au BP de l'exercice 2024

Section d'investissement

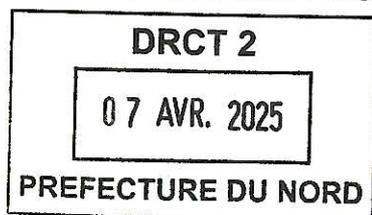
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	
- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	13 272.51€
- ligne budgétaire 001 du BP exercice 2025	
- résultat cumulé à la clôture de 2024 (déficit)	79 226.32€

Section de fonctionnement

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024	+ 107 360.47€
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	
compte 1068	13 272.51€

Résultat à reprendre à la ligne budgétaire 002 du BP de l'exercice 2025 : + 120 632.98€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la proposition d'affectation des résultats
Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits



Le Maire de Warneton certifie Pour certifier conforme
sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération en vertu
des termes de la loi n° 82-213
du 2 mars 1982 sur les droits et
libertés des communes et complé
mentaire de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Y. PETRONIN